



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



**RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL**

3^e TRIMESTRE (T3)

Pour les neuf mois terminés au 31 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	4
1.1 MANDAT	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS.....	4
2. RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2019-2020	6
2.1 SOMMAIRE	6
2.2 PERSPECTIVES	6
2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS.....	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	14
4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2019-2020	16
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	16
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	17
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2019.....	18
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2019	19
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2019.....	20
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES.....	21

EXCLUSIF
*4141
EXCLUSIVE



+ SECTION 1
STATUT



1. STATUT

PJCCI a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État mandataire mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs ponts et d'un tunnel de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal, soit le pont Champlain d'origine, le pont Jacques-Cartier, le pont de contournement de L'Île-des-Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel de Melocheville et deux (2) infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade du pont Champlain.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + De la mobilité (à noter que le pont Champlain d'origine est fermé à la circulation depuis la mise en service du pont Samuel-De Champlain à l'été 2019);
- + Des opérations;
- + Des inspections;
- + De l'entretien;
- + Des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + De la sécurité;
- + De la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + De la gestion des sites contaminés;
- + De l'environnement.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.



+ SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2019-2020

2. RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2019-2020

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 (T3). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2018-2019 de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 3,1 M\$ pour les neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2019 (5,6 M\$ - 2018). Le déficit avant le financement public est de 120,1 M\$ au 31 décembre 2019 (125,3 M\$ - 2018).

Pour l'exercice en cours, les revenus totaux cumulés s'élèvent à 1,1 M\$ (1,3 M\$ - 2018) et les revenus sont demeurés stables dans leur ensemble.

Au cours de la même période, la dette nette a diminué de 3,1 M\$ pour atteindre un total de 21,8 M\$. Les actifs financiers ont diminué de 10,7 M\$. La variation est liée au niveau de réalisation des activités d'investissement.

Les acquisitions d'immobilisations brutes ont atteint, durant les trois (3) trimestres de l'exercice en cours, 25,8 M\$ (32,7 M\$ - 2018). Elles consistent essentiellement en des dépenses de 13,3 M\$ pour le pont Jacques-Cartier, 5,9 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, 4,0 M\$ pour le tunnel de Melocheville et 2,0 M\$ pour l'autoroute Bonaventure.

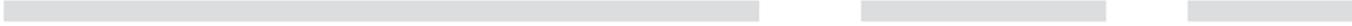
2.2 PERSPECTIVES

Les dépenses d'entretien et de maintien des ponts et infrastructures connexes demeurent élevées. Malgré la mise en service du nouveau pont Samuel-De Champlain, des interventions de suivi structural (incluant inspections et monitoring) sur le pont Champlain d'origine sont requises pour en assurer la sécurité et l'intégrité structurale jusqu'au début des travaux de déconstruction. La majeure partie des études techniques pour finaliser la planification du projet de déconstruction du pont Champlain a été complétée. L'Appel de qualification pour les travaux de conception-construction est complété et les candidats retenus sont présentement dans le processus d'un Appel de propositions. Le dépôt des propositions est prévu en février 2020 et l'avis au soumissionnaire sélectionné est prévu en mars 2020.

Les projets financés par le gouvernement se poursuivent, incluant les travaux de réfection en cours au pont Jacques-Cartier, au pont Honoré-Mercier, sur l'autoroute Bonaventure et au tunnel de Melocheville.

Quant aux projets futurs au pont Jacques-Cartier, un réaménagement des approches du pont est prévu pour favoriser la fluidité de la circulation en prenant en considération les besoins futurs selon les différents modes de transport. Ces réaménagements doivent être élaborés selon une approche d'intégration urbaine et en coordination avec les autorités provinciales et municipales. De plus, une étude est en cours pour évaluer le potentiel de développement du pavillon de l'île Sainte-Hélène et un dossier d'affaires est en préparation pour la vocation future dudit pavillon.

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard urbain a été retenue pour sa reconfiguration et reconstruction afin d'assurer une intégration urbaine avec la Ville de Montréal. L'étude d'avant-projet est en cours en collaboration avec la Ville ainsi que les parties prenantes pour l'élaboration de solutions techniques en vue de la construction d'un tel boulevard urbain, incluant un parc linéaire le long du fleuve St-Laurent.



Par ailleurs, un dossier d'affaires visant le financement des travaux de maintien à long terme (60 ans) de l'Estacade du pont Champlain est en attente d'approbation. Tous les dossiers d'affaires ont été finalisés selon les échéanciers prévus et ont été déposés auprès d'Infrastructure Canada.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement, approuvé par le gouvernement jusqu'en 2022-2023, permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la mobilité, la population et l'économie.

2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

Le 5 novembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'ajout de quatre (4) nouveaux postes à l'organigramme de la Société. Ces postes permettront à la Société de maintenir son rôle de partenaire, notamment pour la réalisation des projets pour lesquels les consultations publiques et les relations grandissantes avec les parties prenantes seront incontournables.

Aucun autre changement important en lien avec les activités de PJCCI, son personnel et ses programmes n'est à signaler.





+ SECTION 3

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2019, les actifs financiers totaux ont diminué de 10,7 M\$ pour atteindre 42,4 M\$ comparativement à 53,1 M\$ au 31 mars 2019. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement des grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 10,2 M\$, passant de 44,3 M\$ au 31 mars 2019 à 34,1 M\$ au 31 décembre 2019. Cette diminution est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie ont diminué de 0,9 M\$ pour atteindre 5,5 M\$ au 31 décembre 2019 (6,4 M\$ au 31 mars 2019). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles nettes de l'amortissement ont augmenté de 0,3 M\$ pour atteindre un total de 590,3 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2019 (590,0 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations bruts de 25,8 M\$ moins les charges d'amortissement de 25,5 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont ceux du pont Jacques-Cartier (13,3 M\$), du pont Honoré-Mercier (5,9 M\$), du tunnel de Melocheville (4,0 M\$) et de l'autoroute Bonaventure (2,0 M\$).

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le troisième trimestre de l'exercice en cours au 31 décembre 2019 :

(en milliers de dollars)	Troisième trimestre		Cumulatif (9 mois)	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Financement public pour les charges d'exploitation	33 575	29 716	97 472	98 137
Financement public pour les immobilisations corporelles	10 587	11 066	25 784	32 736
TOTAL	44 162	40 782	123 256	130 873

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien

Les charges d'entretien au cours des trois (3) premiers trimestres représentent 89,2 % (87,1 % au 31 décembre 2018) des charges totales cumulatives.

Pour les neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2019, les charges d'entretien, incluant l'amortissement, totalisent 108,1 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 5,6 M\$ en travaux pour le pont de contournement de L'Île-des-Sœurs;
- + 19,9 M\$ en travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 13,2 M\$ en travaux pour le pont Champlain;
- + 40,7 M\$ en travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 11,3 M\$ en travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 2,5 M\$ en travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 2,4 M\$ en travaux pour l'Estacade du pont Champlain;
- + 10,8 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 1,7 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des neuf (9) premiers mois ont été de 2,6 M\$ (2,3 M\$ au 31 décembre 2018). Ces chiffres représentent 2,2 % des charges totales (1,8 % au 31 décembre 2018).

Administration

Les charges administratives des neuf (9) premiers mois s'élèvent à 12,1 M\$ et représentent une augmentation de 0,9 M\$ par rapport à la même période de l'exercice financier précédent (11,2 M\$ au 31 décembre 2018). Au cours des trois (3) premiers trimestres, les charges administratives ont représenté 8,2 % (7,0 % au 31 décembre 2018) des charges totales (incluant les acquisitions d'immobilisations). Ce taux varie notamment en fonction des dépenses d'entretien majeur. L'objectif de la Société est de ne pas dépasser 6 %.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La situation de trésorerie de PJCCI a diminué de 18,7 M\$ pour atteindre un montant de 29,1 M\$ au 31 décembre 2019 (47,8 M\$ au 31 mars 2019) et est liée de près aux versements des crédits parlementaires du gouvernement fédéral. Au 31 décembre 2019, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux a atteint 10,9 M\$ (aucune somme nette à recevoir au 31 mars 2019).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 Gestion des actifs

La priorité de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers et la pérennité de ses actifs tout en assurant la sécurité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques réels que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers qui les utilisent quotidiennement.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et grandissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

Afin de déterminer l'état réel des structures et leur niveau d'endommagement et générer les plans de maintien d'actifs, PJCCI s'est dotée d'un plan de gestion et d'inspection complet. À ce jour, les programmes d'inspection sont réalisés à plus de 90 %. Les inspections, les études de capacité portante et l'instrumentation sont les sources principales d'information permettant à PJCCI de gérer les risques associés à la sécurité des ouvrages, de prioriser les interventions et préparer un plan d'investissement décennal. Cette approche permet à PJCCI de développer une perspective à plus long terme, visant à assurer la pérennité des ouvrages et à prolonger leur durée de vie utile, et ce, jusqu'à 150 ans pour le pont Jacques-Cartier et 125 ans pour la section fédérale du pont Honoré-Mercier, selon la vision établie pour ces actifs.

La direction Recherche et applications (DRA), nouvellement intégrée à la Direction principale Gestion d'actifs, favorise l'intégration des activités de recherche et assure le transfert des résultats et des recherches aux équipes techniques. Cette vision, associée à une démarche stratégique d'organisation apprenante, assure non seulement le transfert des connaissances, mais bonifie par le fait même le développement des ressources et le partage avec l'ensemble des parties prenantes de la Société.

Pour consolider cet apport, la DRA continue de travailler au développement de son réseau de collaboration avec les entités publiques et les groupes spécialisés en recherche, notamment le Conseil national de recherche Canada (CNRC). Le réseau d'échange d'expériences est continuellement en développement avec les propriétaires d'infrastructures tels que Services publics et approvisionnement Canada (SPAC). Par ailleurs, plusieurs dossiers de collaboration technique sont en cours de développement. De plus, dix (10) projets de recherche et de développement, proposés par diverses universités et/ou entités de recherche, ont été retenus suite à un concours national de recherche et développement dans le cadre du projet de déconstruction du pont Champlain.

3.3.2 Grands projets

Pont Jacques-Cartier

Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, un plan de remise à niveau a été élaboré, dont les travaux suivants pour l'exercice en cours :

- + Considérant la demande pour maintenir la piste cyclable en exploitation durant l'hiver, une étude d'avant-projet a été lancée en 2017-2018 afin d'étudier les mesures à mettre en place pour y répondre de manière sécuritaire. La Société s'est adjoint les services d'un consultant afin de documenter et analyser un projet-pilote d'entretien hivernal de la piste par méthodes conventionnelles et systèmes de chauffage. Les conclusions ont été présentées à PJCCI et le rapport final a été rendu public à l'automne 2018. Suite à cette étude, la Société a pris la décision de maintenir la piste fermée durant l'hiver 2018-2019 puisque le niveau de risque demeurerait trop élevé, et ce, afin de poursuivre la recherche de solutions visant l'ouverture hivernale. À la fin du troisième trimestre, la Société a débuté un projet-pilote pour des essais en circuit fermé avec un groupe de vingt-cinq (25) cyclistes témoins et trois (3) cyclistes partenaires sur la piste cyclable qui se poursuivra durant l'hiver 2020 dans un objectif d'ouverture potentielle de la piste multifonctionnelle et du trottoir à l'hiver 2021 si les essais hivernaux sont concluants;
- + Le contrat pour les travaux de construction de la boucle de fibres optiques a été adjugé à l'automne 2018 et à la fin du troisième trimestre de 2019-2020, la majeure partie des travaux avait été complétée. En raison du retard dans les travaux exécutés par certains partenaires, certains travaux ont dû être reportés et seront complétés au premier trimestre de l'exercice 2020-2021. La conception du système intégré de gestion de la circulation a été complétée au cours du premier trimestre et le contrat a été adjugé au cours du troisième trimestre;
- + Une étude d'avant-projet a été lancée durant le troisième trimestre dans le but d'étudier l'augmentation du niveau de service de la piste multifonctionnelle et du trottoir. L'objectif de cette étude est de permettre le passage sécuritaire des cyclistes et piétons sur la piste multifonctionnelle et le trottoir tout au long de l'année. La réalisation du projet, le cas échéant, serait envisagée dans un horizon d'environ sept (7) ans.

Pont Champlain

Le troisième trimestre de l'exercice 2019-2020 a été marqué par la déconstruction de la première travée (13E-14E) du pont Champlain d'origine à Brossard et le début de la construction d'une rampe d'accès au pont. La démolition de cette travée était requise afin de permettre au Partenaire privé de parachever l'approche sud du pont Samuel-De Champlain. Par ailleurs, PJCCI a poursuivi la planification des travaux de mise en valeur des espaces dans les emprises du pont Champlain qui seront libérés suite à sa déconstruction, via un atelier de co-conception avec des citoyens, des experts et des représentants de parties prenantes du projet.

PJCCI poursuivra sa stratégie de surveillance et d'inspection du pont Champlain d'origine jusqu'au début des travaux de déconstruction prévus au printemps 2020.

Afin de sélectionner l'entrepreneur qui sera responsable des travaux de déconstruction, le processus d'approvisionnement prévoit deux (2) étapes, soit un Appel de qualification (AQ) qui a été complété au premier trimestre, et un Appel de propositions (AP) actuellement en cours. La Société envisage l'octroi du contrat au premier trimestre de l'exercice 2020-2021.

Autoroute Bonaventure

Les travaux de maintien de l'autoroute Bonaventure se poursuivent et seront prolongés d'une (1) année. Les travaux de réparation en profondeur de chaussées à l'approche du pont Clément, sur l'Île-des-Sœurs, identifiés durant le troisième trimestre et prévus en 2020, devront être reportés en 2022 en raison des contraintes découlant du chantier du REM à l'Île-des-Sœurs. Dans le but de minimiser les entraves, les travaux prévus au pont Clément en 2020 seront également reportés en 2022.

Pont Honoré-Mercier

Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture a fait l'objet d'une optimisation au cours du dernier trimestre. En effet, puisque la cadence de réalisation des travaux est supérieure aux prévisions, une partie des investissements prévus dans les années futures a été devancée.

La fin des études d'avant-projet visant le raccordement de la piste multifonctionnelle du pont au réseau municipal, la validation de stabilité des talus ainsi que l'aménagement d'un parcours mémorial ont été reportés d'une (1) année en raison du fait que des investigations terrains sont requises pour mener à terme ces études et qu'une coordination soutenue avec les autorités locales est nécessaire.

3.3.3 Environnement et Développement durable

PJCCI participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) administré par Environnement et Changement climatique Canada pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de contenir et traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (Secteurs Est et Ouest) en bordure du fleuve St-Laurent.

L'exploitation du système du secteur Est est en cours.

Quant au système de confinement et de traitement du secteur Ouest, l'exploitation se poursuit et fait l'objet d'un partenariat avec le gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). PJCCI assure la gestion de ce projet.

De manière à gérer les risques environnementaux et à répondre aux objectifs corporatifs et aux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, une série d'initiatives se sont poursuivies au cours du trimestre, lesquelles comprennent la planification de ce qui suit :

- + L'évaluation environnementale de projets selon la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* en vigueur depuis août 2019;
- + La communication interne sur l'arrimage futur de la démarche interne de développement durable avec la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) et sa stratégie sous-jacente. À noter que la Société ne sera assujettie à la LFDD et sa stratégie qu'à compter de la fin de l'année 2020;
- + La mise en valeur sociale et environnementale des actifs via la conception et la réalisation de projets d'aménagement sur les axes de l'autoroute Bonaventure, du pont Jacques-Cartier (à Montréal et à Longueuil) et aux approches de la section fédérale du pont Honoré-Mercier, aux abords de Kahnawà:ke;
- + La poursuite de la réalisation d'études environnementales dans le cadre du projet de déconstruction du pont Champlain, impliquant une coordination avec plusieurs entités fédérales de même que des consultations autochtones;
- + L'intégration de programmes de développement durable dans le cadre du projet de déconstruction du pont Champlain, incluant la traçabilité des matériaux, la carboneutralité du projet, des projets de recherche in situ et ex-situ, la planification de la mise en valeur des actifs en bordure du fleuve via des activités de consultation et de co-conception avec le public, et les démarches pour une reconnaissance externe de leadership en matière de développement durable;
- + L'analyse de la caractérisation exhaustive de la section 10 de l'autoroute Bonaventure;
- + La poursuite de la gestion intégrée de l'avifaune pour l'ensemble des espèces aviaires présentes sur les structures ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de compensation de la perte d'habitats des populations d'hirondelles à front blanc nichant sous le pont Champlain et le pont de contournement de L'Île-des-Sœurs, en vue de leur déconstruction;
- + La poursuite de l'évaluation de la résilience des infrastructures aux changements climatiques;
- + Le démarrage d'une démarche corporative d'engagement avec les parties prenantes externes.

3.3.4 Santé et sécurité au travail (SST)

Le service SST poursuit la mise à jour du programme de gestion en SST de la Société. Ce programme est évolutif et couvre maintenant l'encadrement et la gestion des observations, des inspections et des audits SST ainsi que les procédures de travail sécuritaire en présence de métaux lourds et d'amiante. De plus, des procédures de travail sécuritaire ont été développées afin d'évaluer et d'encadrer les risques présents dans l'environnement de travail, notamment ceux liés à l'entretien hivernal du trottoir et de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier. L'ensemble de cette démarche est réalisé en collaboration avec le Comité local SST et avec les services concernés afin de refléter la vision de la réalité SST de la Société.

3.3.5 Financement durable

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et des permis, contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent, afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

PJCCI a reçu du financement pour ses projets jusqu'en 2022-2023, mitigeant ainsi les risques associés à la dégradation des ponts et structures. Ce financement à moyen terme a toutefois un impact sur sa capacité à prévoir et octroyer des contrats à moyen et à long terme.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest), malgré le financement reçu pour les années 2018-2019 à 2022-2023 et les fonds du PASCFC, le besoin de financement à long terme sur une période de quinze (15) ans (calculé à partir de 2016-2017) demeure impératif.

3.3.6 Gestion des ressources humaines

Pour pallier les vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une personne clé de l'organisation, PJCCI met en œuvre des actions relatives au développement professionnel et à la relève, alignées au plan d'engagement corporatif.

La santé mentale au travail ainsi que la gestion de la diversité en milieu de travail ont été priorisées par l'équipe de direction au plan stratégique 2019-2020. La démarche de santé et mieux-être basée sur la norme « Entreprise en santé » et la démarche sur le multiculturalisme sont en cours de réalisation. Des comités multidisciplinaires de déploiement ont été formés pour développer et réaliser les activités des plans d'action.

PJCCI a également débuté le développement de sa marque Employeur. L'élaboration et le déploiement du plan d'action se poursuivent.

Ces initiatives en gestion des ressources humaines ont comme objectif de positionner PJCCI en tant qu'Employeur de choix.

3.3.7 Technologies de l'information (TI)

Dans sa gestion des risques TI, PJCCI prévoit mettre en œuvre des mesures pour préserver la sécurité de l'information et assurer la continuité des affaires ainsi que la relève informatique. Les contrats à cet égard seront octroyés au quatrième trimestre. Cette gestion des risques est établie sur deux (2) axes, soit proactif et réactif.

Le volet proactif inclura la sensibilisation à la sécurité informatique mensuelle en continu, des tests d'intrusion annuels et l'amélioration continue des processus d'exploitation TI.

Le volet réactif inclura la mise en place d'un processus d'incidents majeurs ainsi que d'un plan de relève TI intégré au plan de mesures d'urgence de PJCCI, et ce, dans le but d'assurer une prise en charge réussie des incidents informatiques tout en diminuant la dépendance aux ressources clés.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 323 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses ⁽¹⁾	250 507	72 181	322 688	277 184	78 100	355 284
Financement disponible	250 507	72 181	322 688	277 184	78 100	355 284
Crédits parlementaires ⁽²⁾						
+ Utilisés	97 472	25 784	123 256	98 137	32 736	130 873
+ Requis	153 035	46 397	199 432	179 047	45 364	224 411
Total crédits parlementaires	250 507	72 181	322 688	277 184	78 100	355 284

(1) Le budget principal des dépenses au 31 décembre 2018 a été modifié pour tenir compte du financement additionnel de 14,6 M\$ reçu au cours du quatrième trimestre de 2018-2019.

(2) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



+ SECTION 4
ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS
INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2019-2020

4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2019-2020

Pour les neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2019, les états financiers non audités intermédiaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intermédiaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les instructions émises en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs et de la Première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.

Le vérificateur général du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante



Claude Lachance, CPA-CMA, MBA, ASC
Directeur principal, Administration

13 mars 2020

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité – en dollars canadiens)

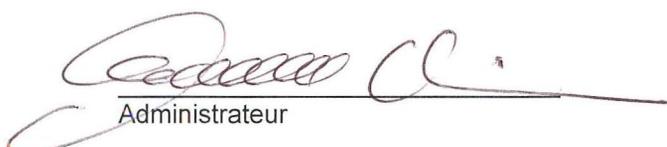
	31 décembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	29 147 046	47 832 852
Débiteurs (Note 4.6.3)	13 212 991	5 269 957
Total des actifs financiers	42 360 037	53 102 809
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.4)	34 067 646	44 294 972
Avantages sociaux futurs	465 530	495 762
Retenues contractuelles (Note 4.6.5)	5 505 537	6 361 494
Revenus reportés	271 190	269 436
Obligations environnementales (Note 4.6.6)	23 817 000	26 592 000
Total des passifs	64 126 903	78 013 664
Dette nette	(21 766 866)	(24 910 855)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	590 350 880	590 018 168
Charges payées d'avance	450 615	789 367
Total des actifs non financiers	590 801 495	590 807 535
Excédent accumulé	569 034 629	565 896 680

ÉVENTUALITÉS

(Note 4.6.9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2019

(Non audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Neuf (9) mois terminés le			
	31 mars 2020	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Baux et permis	596 000	135 449	433 688	145 604	433 661
Intérêts	934 000	201 849	619 686	271 300	792 300
Autres sources	---	8 665	25 180	2 093	32 572
Total des revenus	1 530 000	345 963	1 078 554	418 997	1 258 533
Charges (Note 4.6.11)					
Entretien	267 285 000	36 065 975	108 077 710	33 582 214	110 186 246
Fonctionnement	3 431 000	884 089	2 632 320	782 845	2 300 949
Administration	17 108 000	4 041 441	12 115 675	3 936 692	11 192 579
Obligations environnementales	(2 103 000)	(2 713 225)	(1 634 699)	3 775 318	2 872 763
Perte sur cession d'actifs	---	---	6 366	---	---
Total des charges	285 721 000	38 278 280	121 197 372	42 077 069	126 552 537
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(284 191 000)	(37 932 317)	(120 118 818)	(41 658 072)	(125 294 004)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.12)	250 507 000	33 575 382	97 472 488	29 715 834	98 136 969
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.12)	72 181 000	10 586 754	25 784 279	11 065 942	32 736 210
Excédent (déficit) lié aux activités	38 497 000	6 229 819	3 137 949	(876 296)	5 579 175
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	604 569 000	---	565 896 680	---	559 329 674
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	643 066 000	---	569 034 629	---	564 908 849

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2019

(Non audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Neuf (9) mois terminés le			
	31 mars 2020	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	38 497 000	6 229 819	3 137 949	(876 296)	5 579 175
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(72 181 000)	(10 586 754)	(25 784 279)	(11 065 942)	(32 736 210)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	35 797 000	7 429 804	25 445 201	8 824 947	26 135 199
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	---	(7 000)	(21 500)	---	---
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	---	7 000	21 500	---	---
Perte sur cession d'actifs	---	---	6 366	---	---
Total de la variation due au total des immobilisations corporelles	(36 384 000)	(3 156 950)	(332 712)	(2 240 995)	(6 601 011)
Acquisition de charges payées d'avance	---	(92 898)	(919 352)	(292 703)	(736 349)
Utilisation de charges payées d'avance	---	447 844	1 258 104	290 232	878 293
Total de la variation due aux charges payées d'avance	---	354 946	338 752	(2 471)	141 944
Diminution (augmentation) de la dette nette	2 113 000	3 427 815	3 143 989	(3 119 762)	(879 892)
Dettes nettes au début de l'exercice	(20 436 000)	---	(24 910 855)	---	(22 573 824)
Dettes nettes à la fin de l'exercice	(18 323 000)	---	(21 766 866)	---	(23 453 716)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2019

(Non audité – en dollars canadiens)

	Neuf (9) mois terminés le			
	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) de l'exercice	6 229 819	3 137 949	(876 296)	5 579 175
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	7 429 804	25 445 201	8 824 947	26 135 199
Perte sur cession d'actifs	---	6 366	---	---
Gain sur disposition d'actifs	(7 000)	(21 500)	---	---
(Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs	(1 864)	(30 232)	1 292	(75 868)
Diminution des obligations environnementales	(2 719 600)	(1 866 000)	---	---
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement				
(Augmentation) diminution des débiteurs	(3 530 039)	(7 943 034)	2 615 461	(4 771 241)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(10 436 174)	(7 946 820)	(646 449)	(15 489 766)
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	930 843	(855 957)	(2 077 064)	(4 241 627)
Diminution des revenus reportés	115 628	1 754	172 641	59 961
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	354 946	338 752	(2 471)	141 944
(Diminution) augmentation des obligations environnementales	(351 400)	(909 000)	3 116 000	1 054 259
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(1 985 037)	9 357 479	11 128 061	8 392 036
Activités d'investissement en immobilisations corporelles				
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	7 000	21 500	---	---
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(9 227 298)	(28 064 785)	(12 974 987)	(31 080 818)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(9 220 298)	(28 043 285)	(12 974 987)	(31 080 818)
Diminution de la trésorerie	(11 205 335)	(18 685 806)	(1 846 926)	(22 688 782)
Trésorerie au début de l'exercice	---	47 832 852	---	60 525 063
Trésorerie à la fin de l'exercice	---	29 147 046	---	37 836 281

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES

4.6.1 Pouvoirs et activités

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la Société) fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (*C.P. 2015-1112*) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 Méthodes comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

- Ponts et routes - entre 5 et 48 ans;
- Véhicules et équipements - entre 3 et 10 ans;
- Améliorations locatives - le moindre entre la durée de vie utile ou la durée du bail.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

- **Régime de retraite** : Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.
- **Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées** : Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. Suite au renouvellement de leur convention collective en décembre 2016, les syndiqués n'ont plus la possibilité d'accumuler les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables au moment de leur départ. Les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque se sont fait offrir de les conserver jusqu'à leur départ ou de les monnayer. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces

hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produira, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

4.6.3 Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	10 876 142	---
Taxes à recevoir	1 743 914	1 433 707
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	334 014	2 311 511
Autres débiteurs	258 921	1 524 739
Total des débiteurs	13 212 991	5 269 957

4.6.4 Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	32 661 819	40 922 102
Salaires et charges sociales	1 405 827	1 941 444
Sommes à payer au gouvernement du Canada	---	1 431 426
Total des crédoiteurs et charges à payer	34 067 646	44 294 972

4.6.5 Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés.

Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.6 Obligations environnementales

Périodiquement, la Société procède à un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classifier leur état environnemental afin de prioriser les interventions si requises. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, la Société procède à des études de caractérisation afin de classer les sites contaminés et déterminer si la Société doit assainir les terrains ou adopter une stratégie de gestion de risques pour limiter la contamination. Pour une section de ces terrains, une étude a confirmé la présence de matières résiduelles et de sols contaminés par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des métaux (p. ex. cuivre, plomb) dont le niveau dépasse les normes environnementales acceptables. La contamination découle d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La Société estime qu'il est probable que des avantages futurs soient abandonnés. Toutefois, des analyses supplémentaires sont requises afin de déterminer la stratégie d'assainissement ou de gestion de risques à adopter ainsi que les coûts. Par conséquent, le passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade et aucun passif environnemental n'a été enregistré.

Au 31 décembre 2019, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

En date du 31 décembre 2019, la Société estime un montant de 23 817 000 \$ (26 592 000 \$ au 31 mars 2019) à titre d'obligations environnementales pour les secteurs Est et Ouest.

	Secteur Est	Secteur Ouest	Total
Montant non actualisé et inflationné :			
Au 31 mars 2019	22 288 000 \$	8 207 000 \$	30 495 000 \$
Au 31 décembre 2019	19 099 000 \$	8 166 000 \$	27 265 000 \$
Montant actualisé et inflationné :			
Au 31 mars 2019	19 382 000 \$	7 210 000 \$	26 592 000 \$
Au 31 décembre 2019	16 618 000 \$	7 199 000 \$	23 817 000 \$

Les Obligations environnementales reposent sur les hypothèses suivantes :

- La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à quinze (15) ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans;
- Les dépenses prévues pour les opérations de confinement et de pompage sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés;
- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation de l'année 2021 est 1,76 % (1,70 % au 31 mars 2019). Les taux des années subséquentes varient de 1,63 % à 1,76 % (1,52 % à 1,83 % au 31 mars 2019);
- Le taux d'inflation est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels. Pour l'exercice 2019-2020, le taux est de 3,19 % (3,02 % au 31 mars 2019);
- Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

4.6.7 Immobilisations corporelles (Non audités – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Améliorations locatives	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT						
1 ^{er} avril 2018	5 250 117	798 171 781	4 717 596	824 495	16 672 846	825 636 835
Acquisitions	---	27 922 968	903 166	441 476	21 006 518	50 274 128
Aliénations	---	(11 041 632)	(1 637 840)	(10 327)	---	(12 689 799)
Transferts	---	16 672 845	---	---	(16 672 845)	---
31 mars 2019	5 250 117	831 725 962	3 982 922	1 255 644	21 006 519	863 221 164
Acquisitions	---	7 324 095	502 883	(66 443)	18 023 744	25 784 279
Aliénations	---	---	(88 116)	---	---	(88 116)
Transferts	---	14 617 135	---	---	(14 617 135)	---
31 décembre 2019	5 250 117	853 667 192	4 397 689	1 189 201	24 413 128	888 917 327
AMORTISSEMENT ACCUMULÉ						
1 ^{er} avril 2018	---	240 537 019	3 807 160	10 327	---	244 354 506
Amortissement	---	40 431 789	273 529	162 834	---	40 868 152
Aliénations	---	(10 371 495)	(1 637 840)	(10 327)	---	(12 019 662)
31 mars 2019	---	270 597 313	2 442 849	162 834	---	273 202 996
Amortissement	---	24 972 116	262 150	210 935	---	25 445 201
Aliénations	---	---	(81 750)	---	---	(81 750)
31 décembre 2019	---	295 569 429	2 623 249	373 769	---	298 566 447
VALEUR COMPTABLE NETTE						
31 mars 2019	5 250 117	561 128 649	1 540 073	1 092 810	21 006 519	590 018 168
31 décembre 2019	5 250 117	558 097 763	1 774 440	815 432	24 413 128	590 350 880

Au 31 décembre 2019, le poste « Crédoiteurs et charges à payer » inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles de 16 353 935 \$ (18 634 441 \$ au 31 mars 2019).

4.6.8 Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.9 Éventualités

Poursuite et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 31 décembre 2019, il existe des actifs éventuels qui font l'objet de négociations avec des partenaires d'affaires et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Autres éventualités

- a) La Société a obtenu un permis pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ce permis, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 décembre 2019, ni le propriétaire des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre les terrains advenant un changement au niveau de l'utilisation de ces derniers, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.10 Opérations entre apparentés

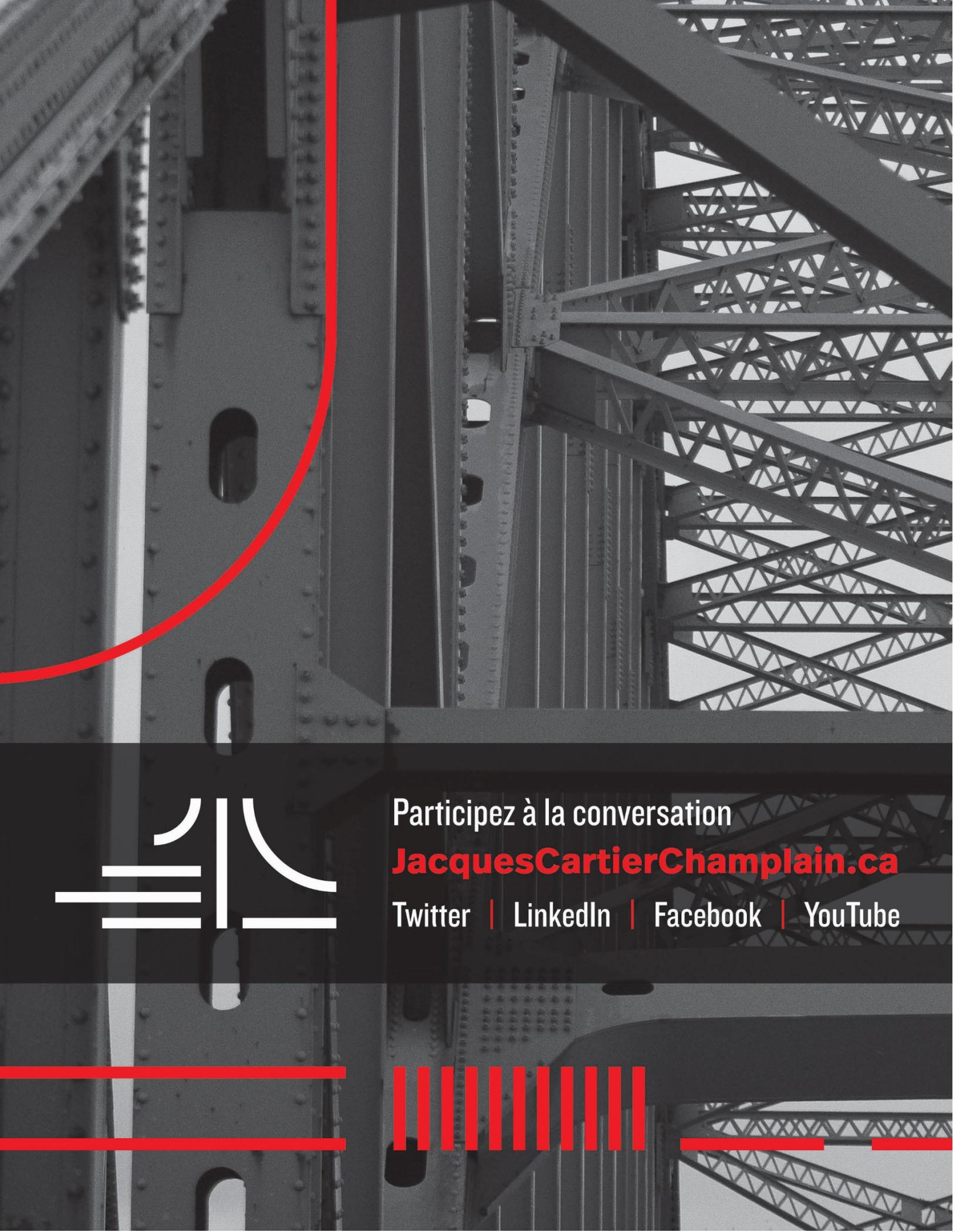
La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'état des résultats.

4.6.11 Charges selon leur objet

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	66 620 559	71 315 903
Obligations environnementales	(1 634 699)	2 872 763
Amortissement des immobilisations corporelles	25 445 201	26 135 199
Salaires et avantages sociaux	16 277 549	14 836 827
Services professionnels	9 397 127	7 135 879
Biens et services	5 085 269	4 255 966
Perte sur cession d'actifs	6 366	---
Total des charges	121 197 372	126 552 537

4.6.12 Crédits parlementaires

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	123 773 972	135 041 775
Variation des retenues contractuelles à long terme	(517 205)	(4 168 596)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	123 256 767	130 873 179
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	97 472 488	98 136 969
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	25 784 279	32 736 210
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	123 256 767	130 873 179



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube

